

Observations¹³

> Message du 14/04/17 22:09
> De : "Jean BERNARD-CHATELOT" <jbernardchatelot@orange.fr>
> A : "Marie Guinebault" <marie.guinebault1@orange.fr>
> Copie à :
> Objet : Re: Enquête publique la Grande Motte
>
> Bonjour,
> Votre observation sera annexée au registre d'enquête. Il y sera répondu dans
> mon rapport, avec toutes les observations recueillies pendant l'enquête.
> Bien sincèrement
> Jean BERNARD-CHATELOT

>
From: [Marie Guinebault](#)
Sent: Friday, April 14, 2017 11:12 AM
To: [jbernardchatelot@orange.fr](#)
Subject: Enquête publique la Grande Motte

Enquête publique préalable au renouvellement de la concession des plages naturelles situées sur la commune de la Grande Motte au titre de 2018 - 2029

Monsieur le commissaire enquêteur,

>
Hasard du calendrier, l'enquête publique démarre au moment où les 4 grandes paillottes du secteur du Grand Travers s'installent (Effet mer, paillotte bambou, voile bleue, white beach).

>
Et comme chaque année à la même époque, nous assistons impuissant au saccage de la plage et du littoral par ses établissements devenus trop grand, trop imposant pour une plage amaigrie, rétrécie, rabougrie.

>
Décassement du pied de dune avec l'intervention d'engins de terrassements

>
Aplanissement et élargissement des accès de plage comme on peut le constater sur l'entrée N°50 (la voile bleue).

>
Décassement de la plage, transport de sable, création de murs de sable.

>
Ce triste constat est connu de tous, mairie de la Grande Motte, DDTM, préfecture...

>
Ainsi, Mr le préfet et la directrice de la DDTM déclaraient à *La Gazette de Montpellier* n° 1402 - Du 30 avril au 6 mai 2015

>
« En février dernier, Pierre de Bousquet a, en effet, pris position. *Sans négliger leur apport économique social, il souhaite que les grandes paillotes réduisent leurs tailles*

*de 1 500 à 1 200 mètres carrés,"explique Mireille Jourguet, directrice de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). **Parce qu'avec l'érosion littorale et le réchauffement climatique, la plage se rétrécit et le niveau de la mer monte. Et parce qu'il y a eu une dérive d'activité, le service public des bains de mer concédé aux opérateurs privés n'ayant rien à voir avec des boîtes de nuit sur la plage !"***

> Qui est concerné par cette réduction de voilure ? Six paillotes de La Grande-Motte (La Grand Plage, La Plage des bikinis, L'Effet Mer, La Paillote Bambou, La Voile bleue, Le White Beach). »

>

Réduction de surface passée depuis aux oubliettes tout comme la préservation du littoral. Sans doute un lobby appuyé et l'espoir de quelques subsides. Que vaut la parole de s représentants de l'état ?

>

>

Concernant le fonctionnement proprement dit de ces « paillottes ». J'ai été étonnée en lisant le dossier d'enquête publique de découvrir, que seules les activités de location de matériel de bain de mer et accessoirement de restauration étaient autorisées.

>

En effet, chaque soir, ces lots de plage se transforment illégalement en discothèque à ciel ouvert, faisant vivre un véritable enfer aux riverains des quartiers du couchant et du Grand Travers.

>

Nuisances sonores nocturnes quotidiennes largement au-delà des normes autorisées.

>

Stationnement anarchique

>

Blocage de la route transformée en parking privé par la voile bleue

>

Incivilité, violence

>

Abandon de déchets

>

Questionnés à maintes reprises, Mr le maire de la Grande Motte nous a toujours répondu que cela était autorisé.

>

Qu'en est-il ? Il paraît que quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup.

>

Mr le Préfet a également été saisi à maintes reprises par les habitants sans jamais réagir et pire, aujourd'hui, il revient sur sa position de réduire la surface de 1500 à 1200 mètres carré. Que vaut la parole de l'état ?

>

Je me sens abandonnée, flouée, victime d'une véritable agression par les personnes qui devraient être en charge d'assurer ma protection et de faire respecter les lois de notre république.

>

Mr le commissaire enquêteur je demande que les engagements et les signatures, des conventions, mairie, état... soient honorées.

>

Je demande que les exploitants actuels des lots de plage du Grand Travers ne puissent pas être reconduit en 2018 compte tenu de leur triste passé et des multiples exactions dont ils se sont rendus coupables.

>

Marie Guinebault

>

Résidence le Bougainville, 2 rue du Levant

>

34280 la Grande Motte